



DECRET D/2024/ 0111 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION
D'ÉTABLISSEMENT RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE
PROJETS DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ (GNL) ET D'UNITÉS DE
PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE D'UNE CAPACITÉ
GLOBALE DE 1800 MW ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINÉE,
WEST AFRICA GROUP LNG INC ET HELIOS ENERGY
INFRASTRUCTURE SCS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Charte de la Transition,
- Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
- Vu le Décret D/2024/110/PRG/CNRD/SGG du 22 mai 2024, portant promulgation de la Loi L/2024/012/CNT du 25 Avril 2024 ;
- Vu le Communiqué n° 01 du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention d'établissement relative au développement de projets de gaz naturel liquéfié (GNL) et d'unités de production d'énergie électrique, d'une capacité globale de 1800 MW, entre la République de Guinée, West Africa Group LNG INC et Helios Energy Infrastructure SCS, signée le 16 mars 2023.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 MAI 2024

Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

